

RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA

ANNÉE 2020



Le rapport suivant présente les mesures inscrites au plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Rouyn-Noranda.
Le tableau montre l'état d'avancement des moyens proposés pour l'atteinte des objectifs associés à chaque mesure.

La Ville de Rouyn-Noranda est l'entité responsable de la mise en place de chacune des mesures.

ORIENTATION 1 : GUIDER LES GÉNÉRATEURS

Mesure 1.1 Faire connaître la gestion des matières résiduelles

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Augmenter les efforts pour faire connaître aux différents générateurs de matières résiduelles : les objectifs de la Politique, le PGMR de la Ville, les services offerts par la Ville, les différents récupérateurs œuvrant sur le territoire ainsi que les outils disponibles en gestion des matières résiduelles.	Élaboration et diffusion d'un guide sur la saine gestion des matières résiduelles.	2019			✓	Un guide de saine gestion des matières résiduelles a été produit dans le cadre de l'implantation de la collecte des matières organiques. Celui-ci est disponible en version papier et électronique sur le site Web de la Ville.
	Mise à jour de l'information relative à la gestion des matières résiduelles sur le site Internet de la Ville et révision de la présentation pour en faciliter la lecture et en simplifier la compréhension (consignes, liste des matières, etc.).	En continu			✓	L'information a été mise à jour, la présentation a été améliorée et l'accès à l'information a été facilité. Des pages d'informations supplémentaires ont été créées.
	Élaboration et diffusion de bulletins périodiques (version électronique ou papier) mensuels ou saisonniers consacrés à la gestion des matières résiduelles avec thématiques récurrentes chaque année.	2018-2019			✓	Deux fiches d'information ont été produites et diffusées auprès des employés. L'information continuera d'être relayée par les bulletins municipaux, Facebook Visez Vert et la chaîne Visez Vert sur YouTube. Des chroniques sur la gestion des matières résiduelles ont été diffusées à la radio de façon régulière durant l'année.
	Mise à jour du bottin des récupérateurs.	En continu			✓	Le bottin est mis à jour annuellement.
	Mise sur pied d'une patrouille verte qui rencontre les citoyens.	2019			✓	Une équipe de 4 patrouilleurs a rencontré les citoyens durant la période estivale pour donner des conseils sur le tri des matières organiques.
	Promotion de l'écologie industrielle territoriale pour faciliter les échanges de matières résiduelles entre les industries du territoire (voire de la région) afin de donner une deuxième vie à des matières résiduelles d'industries qui peuvent devenir des matières premières pour d'autres.	2020		✓		

Mesure 1.2 Organiser des ateliers et des visites pour les élèves d'établissements scolaires du territoire

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Maintenir des activités de sensibilisation en milieu scolaire (notamment auprès des élèves du primaire) sachant que les jeunes sont un vecteur important de transmission des valeurs environnementales au sein de leur famille. Ainsi, en plus d'adopter dès le jeune âge des habitudes environnementales, les élèves sensibilisés peuvent convaincre leurs parents d'en faire autant.	Organisation d'une tournée dans les écoles avec des thématiques telles que le réemploi, la qualité du tri des matières recyclables, les conséquences des dépôts sauvages, etc.	2016-2020			✓	Chaque année, une tournée des écoles primaires est organisée. L'activité s'adresse aux élèves de 5 ^e année. En 2020, 307 élèves ont été rencontrés, dans 15 classes différentes. Le programme sera maintenu dans les prochaines années.
	Mise sur pied de visites organisées d'installations de traitement.	2019			✓	Une visite des installations de la Ressourcerie Bernard-Hamel a eu lieu en 2019, 63 élèves ont réalisé la visite.
	Promotion auprès de la clientèle jeunesse des activités portes ouvertes qui sont déjà organisées sur le territoire.	En continu	✓			Aucune activité porte ouverte n'a été organisée en 2020.
	Présentation de vidéos dans les classes portant sur les opérations de différentes installations de traitement, notamment lorsque des visites peuvent être organisées.	2020		✓		Une vidéo sur l'importance de recycler, incluant une visite du centre de tri, a été diffusée sur plusieurs plateformes. Toutefois, aucune diffusion spécifiquement dans les classes n'a été faite.

Mesure 1.3 Implanter un réseau de veille sur la gestion des matières résiduelles

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Être proactive et faire preuve de <i>leadership</i> dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.	Échange avec les autres MRC de la région sur les nouveautés, les succès et les défis en gestion des matières résiduelles.	En continu			✓	Un projet conjoint avec les 5 MRC du territoire a été mis sur pied concernant l'importance de la récupération. Une visite du centre de tri a eu lieu et deux capsules vidéo ont été livrées en début d'année 2020.
Profiter des bons coups d'autres organismes municipaux, de la région ou comparables, pour répondre à des problématiques ou améliorer certains services.	Collecte de l'information auprès d'organismes qui diffusent déjà les résultats de leur veille en gestion des matières résiduelles.	En continu			✓	Recherche d'outils de communication, de projets d'ateliers, d'exemples d'innovation auprès des autres municipalités. Plusieurs municipalités ont été contactées quant à la mise en place de la collecte des matières organiques. Une revue de presse est réalisée régulièrement.
	Participation à des événements, journées techniques, formations sur la gestion des matières résiduelles.	2016-2020			✓	En 2020, participation au colloque GMR de Réseau Environnement, participation à quatre formations offertes par l'AOMGMR et une formation par Réseau Environnement.
	Diffusion et échange des résultats de la veille sur une base régulière avec le comité du PGMR (mesure 4.1) et lors des ateliers de travail portant sur la gestion des matières résiduelles (mesure 4.3).	En continu			✓	Diffusion d'informations au comité PGMR en lien avec les différentes annonces gouvernementales (SVMO, Projet de loi 65) et la révision du PGMR prévu pour 2021.

MESURE 1.4 Réaliser une campagne d'information autour du projet collectif de récupération des matières organiques

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Mobiliser toute la communauté à la collecte des matières organiques pour en faire un succès, et ce, en amont de la phase d'implantation des nouveaux services. La Ville veut s'assurer de transmettre des messages concrets qui trouveront écho auprès des citoyens, à leur échelle et dans leur vie de tous les jours.	Affichage à des endroits stratégiques de la ville (Hôtel de ville, arénas, centre commercial, etc.) à chacune des grandes étapes (annonce du projet, livraison des bacs, début de la collecte, etc.).	2018-2019			✓	Une vaste campagne de communication a été lancée en mars 2019. De l'information a été diffusée dans les médias, sur le site Web de la Ville et les médias sociaux.
	Production d'une trousse de démarrage (guide d'utilisation des outils de collecte, trucs et astuces, calendrier de collecte, etc.).	2018-2019			✓	Une fiche pratique a été produite et distribuée par la poste à tous les résidents visés par la collecte des matières organiques.
	Maintien de la ligne INFO-VisezVert et formation des répondants.	2018-2020			✓	La ligne INFO-VisezVert (ligne téléphonique et courriel) est toujours active.
	Tenue de rencontres d'information.	2019			✓	Quatre séances d'information, dont une diffusée en simultané sur les réseaux sociaux, ont été tenues durant l'automne. Plus de 1000 personnes ont assisté à l'une ou l'autre des séances.
	Rencontres de porte-à-porte lors de la distribution des bacs.	2019			✓	Une équipe d'agents de sensibilisation (Patrouille verte) a effectué des rencontres en porte-à-porte durant l'été 2019. 30 % des citoyens visés par le nouveau service ont été rencontrés. À l'été 2020, la Patrouille verte a effectué des visites et des inspections de bacs bruns chez les citoyens visés par la collecte.
	Diffusion des résultats (objectifs de récupération et quantité récupérée) par le biais de nouveaux bulletins périodiques consacrés à la gestion des matières résiduelles (mesure 1.1).	2020			✓	Rédaction de communiqués, d'un article pour la Journée Recyclage de la Fonderie Horne, participations fréquentes à des entrevues radiophoniques. Une capsule vidéo ainsi qu'un communiqué seront diffusés pour le premier anniversaire de la mise en place de la collecte des matières organiques.

ORIENTATION 2. PRIORISER LA RÉDUCTION À LA SOURCE ET LE RÉEMPLOI

MESURE 2.1 Supporter les initiatives locales des OBNL et entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans le réemploi

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Soutenir les efforts des organismes à but non lucratif et des entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans le réemploi sur le territoire, notamment la Ressourcerie Bernard-Hamel qui occupe une place importante dans ce secteur.	Maintien d'une aide financière pour les coûts d'élimination des OBNL où les citoyens apportent des biens réutilisables.	2016-2020			✓	Une aide financière est accordée à la Ressourcerie Bernard-Hamel.
	Aide financière pour favoriser l'achat local de biens usagés réutilisables.	2016-2020			✓	
	Aménagement pour faciliter la réutilisation des encombrants reçus aux écocentres.	2016-2020			✓	Contrat de gré à gré avec la Ressourcerie Bernard-Hamel pour la gestion de l'écocentre, permettant d'optimiser la réutilisation des encombrants.

MESURE 2.2 Adopter une politique de gestion des matières résiduelles et d'acquisition de biens et services dans l'organisation municipale

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Encadrer les activités d'acquisition de biens et de services et les activités de gestion des matières résiduelles dans le cadre de la gestion municipale.	Formation des gestionnaires municipaux en écogestion et écoresponsabilité.	2019-2020	✓			
	Élaboration et adoption par le conseil d'une politique interne de gestion des matières résiduelles et d'acquisition de biens et de services, en y intégrant le principe des 3RV-E.	2018-2020		✓		Bien qu'aucune politique n'ait encore été élaborée, le recyclage des papiers à main dans les salles de bain a été implanté dans tous les bâtiments municipaux (à l'exception des arénas). Lors de rencontres ou de séances du conseil municipal, l'eau du robinet est offerte dans des pichets et des verres réutilisables. De la vaisselle réutilisable est utilisée lors de rencontres du conseil municipal. Un programme de récupération du matériel d'écriture a été mis sur pieds.
	Mise en œuvre d'un plan de communication pour informer les employés municipaux de la politique.	2018-2020		✓		Une fiche d'information a été transmise aux employés concernant le recyclage des papiers à main dans les salles de bain ainsi que la collecte des fournitures d'écriture usagées.
	Implantation et application de la politique.	2019-2020	✓			
	Adhésion de la Ville au programme <i>ICI on recycle</i> .	2020	✓			

MESURE 2.3 Promouvoir les pratiques de réduction à la source applicables aux matières organiques

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Intensifier ses efforts pour encourager la réduction à la source des matières organiques qui peuvent être gérées sur place et par les citoyens.	Élaboration de capsules informatives sur l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique qui pourront être reprises dans les nouveaux bulletins périodiques consacrés à la gestion des matières résiduelles (mesure 1.1).	2017-2019			✓	De l'information sur l'herbicyclage et le feuillicyclage a été ajoutée sur le site Web. Le dépliant d'information concernant le compostage domestique a été mis à jour et est disponible sur le site Web.
	Section dédiée aux pratiques de l'herbicyclage, du feuillicyclage et du compostage domestique dans le nouveau guide de gestion des matières résiduelles (mesure 1.1).	2018-2019			✓	Une section sur l'herbicyclage et le feuillicyclage se trouve dans le guide de saine gestion des matières résiduelles produit par la Ville.
	Maintien du programme de formation (soutien technique) et de subvention des composteurs domestiques (soutien financier).	2016-2020			✓	En 2020, aucune formation sur le compostage domestique n'a eu lieu en raison des restrictions sanitaires appliquées. Toutefois, quelques composteurs ont été distribués. La demande est moins importante depuis la mise en place de la collecte des matières organiques.
	Tenue d'une campagne de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire.	2020			✓	Une capsule sur le gaspillage alimentaire a été produite et diffusée durant la Semaine québécoise de réduction des déchets. Des publications Facebook ont été faites sur le sujet à l'occasion de l'Halloween et de la période des fêtes.
	Promotion des dons de denrées alimentaires par les ICI aux banques alimentaires de territoire.	2020	✓			
	Ajout d'informations sur le site Web de la Ville.	En continu			✓	Une section spécifique sur la réduction à la source a été créée sur le site Web. De l'information concernant la bonne gestion des matières organiques a également été ajoutée au site Web.

MESURE 2.4 Documenter l'utilisation des composteurs domestiques sur le territoire

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Questionner les citoyens sur leur utilisation du composteur domestique afin d'évaluer le rendement de récupération des matières organiques et la faisabilité de desservir certaines zones résidentielles du territoire avec une telle méthode.	Élaboration d'un questionnaire portant sur la pratique du compostage domestique.	2016			✓	
	Réalisation d'une enquête auprès des citoyens qui ont assisté aux formations sur le compostage domestique depuis 2005.	2017			✓	Un sondage a été réalisé et les données ont été compilées. Un faible taux de réponse a été observé.
	Diffusion et échange des résultats de l'enquête avec le comité du PGMR (mesure 4.1) et lors des ateliers de travail portant sur la gestion des matières résiduelles (mesure 3.4)	2017			✓	Les résultats du sondage ne permettent pas de tirer des conclusions claires.
	Intégration des résultats de l'enquête dans l'évaluation des scénarios de collecte (mesure 3.2) et des scénarios de traitement (mesure 3.4) des matières organiques en vue de l'implantation de la collecte des matières organiques sur le territoire de la Ville	2017			✓	Les résultats du sondage ne permettent pas de tirer des conclusions claires. Ainsi, l'intégration des résultats dans l'évaluation des scénarios de collecte et des scénarios de traitement des matières organiques n'est pas pertinente. Une évaluation des besoins, des habitudes, ou autres, des citoyens pourra se faire, au besoin.

MESURE 2.5 Maintenir et promouvoir le programme de financement pour les couches lavables

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Continuer à offrir un programme de financement pour les couches lavables.	Suivi auprès des familles afin de vérifier que le programme est respecté et que les résultats escomptés sont présents.	2016-2020			✓	
	Élaboration de capsules informatives sur les avantages d'utiliser des couches lavables sur le plan de l'environnement et sur le programme d'aide financière offert par la Ville, lesquelles pourront être reprises dans les nouveaux bulletins consacrés à la gestion des matières résiduelles (mesure 1.1).	2020	✓			
	Ajout d'information sur le programme sur le site Web de la Ville.	2017			✓	L'information a été ajoutée à la section «Réduction à la source» du site Web.
	Promotion des couches lavables dans les services de garde présents sur le territoire.	2020	✓			
	Maintien de l'aide financière pour les familles qui font l'achat de couches lavables.	En continu			✓	En 2020, 47 subventions ont été accordées.

MESURE 2.6 Intervenir auprès du gouvernement pour que des mesures plus restrictives soient adoptées concernant l'emballage et les contenants

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Encourager la mise en place de mesures plus restrictives à l'échelle provinciale pour contrer le suremballage des produits, encourager la fabrication de contenants à contenu recyclé, contrôler l'utilisation de bouteilles d'eau à usage unique, limiter l'utilisation de styromousse dans les emballages, interdire les sacs d'emplètes en plastique, etc.	Mobilisation des élus municipaux de la Ville et d'autres municipalités (MRC de la région et autres) autour des problématiques prioritaires concernant l'emballage et les contenants.	-	✓			Compte tenu de l'annonce du projet de loi 65 sur la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP), il a été jugé inutile d'intervenir auprès du gouvernement concernant cette mesure. Toutefois, la Ville compte participer aux consultations publiques en lien avec le projet de loi 65.
	Mobilisation d'associations québécoises de municipalités.	-	✓			
	Représentation auprès du gouvernement québécois pour que l'état adopte des mesures plus restrictives concernant les emballages et les contenants.	-	✓			

ORIENTATION 3. ASSURER L'ACCÈS AUX SERVICES ET AUX INFRASTRUCTURES

MESURE 3.1 Dresser le portrait de la gestion des matières résiduelles dans les ICI

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Mieux connaître la gestion des matières résiduelles dans le secteur des ICI.	Inventaire des ICI par secteur d'activité.	2017	✓			En 2017, le CREAT réalisait une étude concernant la gestion des matières résiduelles chez les ICI.
	Élaboration du questionnaire et sélection des IC.	2017			✓	
	Réalisation de l'enquête (courriel, visite sur place, etc.).	2017-2019			✓	
	Diffusion et échange des résultats de l'enquête avec le comité du PGMR (mesure 4.1) et lors des ateliers de travail portant sur la gestion des matières résiduelles (mesure 4.2).	2018-2019	✓			
	Intégration des résultats de l'évaluation des scénarios de collecte (mesure 3.2), de traitement des matières organiques (mesure 3.4) et des boues de fosses septiques (mesure 3.7).	2019	✓			

MESURE 3.2 Analyser les modalités de collecte et de transport des matières résiduelles actuelles et possibles pour répondre aux défis propres au territoire

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Examiner le réseau et les services de collecte de porte en porte pour répondre aux problématiques actuelles et aux défis que pose l'implantation de la collecte des matières organiques.	Examen du réseau en vue d'étendre la collecte de porte en porte partout où elle est possible et limiter les conteneurs et les bacs en commun.	2016			✓	Étude réalisée en 2016 par la firme Stantec.
	Évaluation des avantages de réduire la fréquence de collecte des encombrants.	2016			✓	
	Priorité à la réutilisation des matières lors de la collecte des encombrants.	2016			✓	
	Étude et choix de scénarios de collecte des matières organiques (bacs, fréquence, mode de collecte, etc.).	2016			✓	
	Évaluation de l'intérêt et de la faisabilité de revenir à des services de collecte en régie (service public).	2016			✓	
	Évaluation de l'intérêt et de la faisabilité d'aménager des écocentres mobiles ou satellites à des endroits stratégiques et à des moments précis pour la récupération de résidus de CRD notamment en provenance des camps de chasse.	2016			✓	

MESURE 3.3 Planter la collecte des matières organiques

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Mettre en place une collecte dédiée aux matières organiques séparées à la source, dont les modalités sont à être évaluées à la mesure 3.2, en lien avec les résultats des moyens de la mesure 3.4.	Réalisation d'un ou plusieurs projets pilotes sur son territoire pour évaluer sur le terrain les différents modes de collecte privilégiés au terme de l'évaluation des scénarios de collecte (mesure 3.2), si pertinent (acquisition de connaissance).	2019			✓	Un projet témoin a été lancé en mai 2019. Un quartier d'un peu plus de 450 résidences a été desservi par la collecte des matières organiques. Une première phase d'implantation de la collecte des matières organiques à l'échelle du territoire a été implantée en 2020, touchant les résidences unifamiliales du secteur urbain densément peuplé. Cette première phase cible 59 % des unités d'occupation du territoire.
	Démarche d'implantation de la collecte à pleine échelle à la lumière des résultats pilotes et de la méthode d'implantation retenue (par phase, par zone, etc.) : achat et livraison des bacs, campagne d'information (mesure 1.4), contrat de collecte, etc..	2020-2022		✓		

MESURE 3.4 Fixer le scénario de traitement des matières organiques et réaliser les évaluations complémentaires requises

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
À l'aide de résultats obtenus à la mesure 3.2, prendre une décision quant au scénario de traitement et entreprendre les démarches subséquentes pour concrétiser la solution retenue.	Validation de la faisabilité d'aménager une installation de compostage sur le territoire de Rouyn-Noranda (recherche et analyse de sites potentiels qui respectent les exigences de localisation des lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage).	Si besoin				L'étude réalisée par Stantec (mesure 3.2) offre les informations nécessaires à la prise de décision. Toutefois, à la lumière des résultats obtenus à la suite de l'appel d'offres pour <i>La gestion des matières résiduelles de la Ville de Rouyn-Noranda 2018-2019</i> déposé en 2017, la Ville a choisi de donner à contrat la collecte ainsi que le traitement des matières organiques.
	Réalisation des études complémentaires requises si la Ville décide d'aménager une installation de compostage sur son territoire (étude de dispersion des odeurs, demande d'aide financière dans le cadre du PTMOBC, demande d'autorisation, plans et devis, etc.).	Si besoin				
	Évaluation des modes de gestion d'une éventuelle installation municipale de traitement des matières organiques (opération publique ou par un OBNL du territoire).	Si besoin				

MESURE 3.5 Compléter le portrait des résidences et ICI non raccordés à un réseau d'égout

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Obtenir un portrait global en vue d'évaluer les options possibles et de mettre en place une gestion municipale des boues de fosses septiques (mesure 3.6) et de déterminer les besoins (quantité à traiter) pour l'évaluation des scénarios de traitement des boues de fosses septiques (mesure 3.7).	Poursuite des relevés sanitaires des installations septiques des résidences riveraines.	2016-2020			✓	Le programme a été complété en 2017.
	Inventaire des autres installations septiques sur le territoire (localisation, état, volume, etc.).	En continu		✓		En 2020, 175 inspections d'installations septiques ont été réalisées.
	Intégration des résultats de l'inventaire dans l'évaluation des options de gestion municipale des boues de fosses septiques (mesure 3.6) et des scénarios de traitement des boues de fosses septiques (mesure 3.7).	2018-2019	✓			

MESURE 3.6 Évaluer les options de gestion municipale des boues de fosses septiques

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Mettre en place un cadre de gestion des fosses septiques afin d'effectuer un suivi plus serré de la vidange des fosses et de la disposition des boues dans les lieux autorisés.	Évaluation des modes de gestion applicables à la vidange des fosses septiques : prise en charge par la Ville (contrat ou en régie), prise en charge par les citoyens (preuve de vidange exigée), etc.	2019-2020	✓			Une rencontre interne a eu lieu à la suite d'une présentation faite au conseil municipal en lien cet enjeu. Il est ressort qu'une meilleure caractérisation du gisement et des installations est nécessaire en amont de la prise de décisions.
	Élaboration d'un cadre de gestion des fosses septiques (incluant un plan correcteur) en vue de l'adoption d'une réglementation municipale relative à la vidange des installations septiques (mesure 5.8) et de la mise en place des actions subséquentes, selon l'option retenue.	2019-2020	✓			

MESURE 3.7 Évaluer les scénarios de traitement des matières des boues de fosses septiques

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Identifier le scénario le plus avantageux pour le traitement des boues de fosses septiques générées sur son territoire, dans le contexte où une seule installation est autorisée dans la région, soit le centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRC de la Vallée-de-l'Or.	Évaluation technico-économique d'aménager une installation municipale sur le territoire pour le traitement des boues de fosses septiques, incluant une analyse de la capacité résiduelle des stations de traitement des eaux usées du territoire à recevoir le filtrat.	2016			✓	Cet élément a été évalué dans l'étude réalisée par la firme Stantec en 2016.
	Évaluation de la capacité des installations autorisées les plus prêtes à traiter les boues de fosses septiques de la Ville (en supposant une vidange systématique de toutes les installations septiques (mesure 3.6)).	2018-2019		✓		Le seul site de disposition des boues de fosses septiques autorisé en région se situe dans la MRC de la Vallée-de-l'Or. Seules les entreprises privées spécialisées détenant un permis d'accès sont autorisées à se rendre au site.
	Implantation de la solution retenue.	2020	✓			

MESURE 3.8 Intervenir auprès du MDDELCC pour permettre la valorisation des boues municipales des étangs de Rouyn-Noranda sur des sites miniers

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Obtenir l'autorisation du MDDELCC pour valoriser les boues municipales sur des sites miniers, des parcs à résidus miniers ou d'autres sols contaminés présents sur le territoire de la Ville, dans le cadre de travaux de revégétalisation.	Mobilisation des élus municipaux de la Ville et d'autres intervenants locaux.	2016			✓	
	Représentation auprès du gouvernement québécois pour que l'état autorise la valorisation des boues des étangs aérés de Rouyn-Noranda sur des sites miniers, des parcs à résidus miniers ou d'autres sols contaminés du territoire.	2016			✓	

MESURE 3.9 Aménager un écocentre public de proximité

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Remettre à niveau l'écocentre Arthur-Gagnon afin d'offrir un service de type public et de proximité à ses citoyens.	Nettoyage du site (incluant la reprise et la valorisation des matières laissées sur place par Sani-Tri).	2016-2017			✓	Le nettoyage du site a été complété.
	Remise en état de l'infrastructure.	2016			✓	
	Analyse des modes de gestion (opération).	2016-2017			✓	Contrat gré à gré octroyé à la Ressourcerie Bernard-Hamel pour 5 ans.
	Définition de la politique d'utilisation de l'écocentre : clientèles et véhicules admissibles, matières acceptées, limitation (volume, nombre de visites), gratuité/tarification, heures d'ouverture, etc.	2016			✓	

MESURE 3.10 Faciliter la récupération des RDD dans le quotidien des citoyens

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Améliorer l'accès et la facilité de la récupération de certains petits RDD pour les citoyens et ainsi limiter la quantité de RDD qui se retrouve au lieu d'enfouissement.	Inventaire des lieux où certains RDD sont déjà acceptés et des lieux de fréquentés régulièrement par les citoyens (ex. : épicerie).	En continu			✓	Une mise à jour réalisée annuellement.
	Identification des partenaires locaux (entreprises et organismes de recyclage, tels que CAFÉE Les Transformeurs, Fonderie Horne, etc.).	En continu			✓	Une mise à jour réalisée annuellement.
	Démarches nécessaires auprès des organismes de récupération (Appel À Recycler Canada, ARPE-Québec, etc.) et des lieux identifiés pour ajouter des points de dépôt complémentaires à ceux existants sur le territoire.	En continu		✓		

MESURE 3.11 Rendre disponibles dans les lieux publics et lors d'évènements des équipements pour la récupération

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
La Ville fournit déjà une aide financière et technique au GECO qui assure le service de récupération des matières recyclables, notamment lors de la Vente trottoir et du Marché public.	<p>Dans les lieux publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des endroits stratégiques et ajout d'îlots de récupération (matières recyclables et organiques). - Demande d'aide financière (ex. : Aires publiques municipales de la Table de récupération hors foyer). 	En continu		✓		Les budgets nécessaires à l'ajout massif d'îlots de récupération au centre-ville ont été reportés. Toutefois, quelques îlots sont ajoutés d'année en année dans les parcs de la Ville.
Intensifier ses efforts et offrir davantage de services de récupération des matières recyclables et organiques (dès l'implantation de la collecte) aux citoyens et touristes qui profitent des lieux publics et participent aux évènements.	<p>Lors d'évènements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'aide (financière et technique) à des organismes qui accompagnent les organisateurs d'évènements ou aux organisateurs d'évènements pour la mise en place de services de récupération. - Élaboration d'une politique pour la tenue d'évènement écoresponsable. 	En continu			✓	<p>Un guide d'accompagnement pour l'organisation d'évènements a été produit. Des conseils concernant la gestion des matières résiduelles ont été ajoutés à ce guide.</p> <p>Lors de demande de soutien financier, les organismes doivent indiquer les actions qui seront prises pour rendre leur évènement plus écoresponsable. Une aide financière a été accordée au GÉCO pour accompagner les organisateurs d'évènements dans la gestion des matières résiduelles.</p>

MESURE 3.12 Évaluer la faisabilité de mettre en place une collecte des produits d'usage agricole et les solutions de valorisation de ces matières

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
<p>La Ville compte une soixantaine de fermes sur son territoire et aucun service n'est actuellement offert pour la récupération des produits d'usage agricole, dont notamment les plastiques d'ensilage, les sacs de semences, les contenants de pesticides et de fertilisants vides, les pesticides et médicaments pour animaux périmés.</p> <p>Faire une analyse pour les produits d'usage agricoles</p>	Prise en compte des études réalisées antérieurement pour la Ville à ce sujet.	2020			✓	<p>Une veille a été réalisée quant à la saine gestion des plastiques agricoles et leur valorisation. Malheureusement, le centre de tri auquel les matières recyclables de la Ville sont acheminées n'accepte pas ce type de plastique. Un projet pilote a même été réalisé par Tricentris à ce sujet en 2016. Aussi, l'absence de débouchés à proximité pour ce type de plastique ne rend pas rentable une collecte spécifique à ces produits.</p>
	Inventaire des volumes générés par les entreprises agricoles.	2020	✓			
	Revue des programmes offerts dans d'autres municipalités québécoises et des plus récents projets dans le domaine.	2020			✓	
	Évaluation des modes et des coûts de collecte.	2020			✓	
	Identification des débouchés et des projets de recherche potentiels en collaboration avec des organismes locaux pour la récupération de plastiques agricoles.	2020			✓	
	Sensibilisation de la communauté agricole envers une saine gestion des matières résiduelles à la ferme.	2020	✓			

ORIENTATION 4. STIMULER LA PERFORMANCE

MESURE 4.1 Maintenir un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
<p>Depuis l'élaboration du PGMR de 2004, il existe un comité PGMR composé de 2 élus et 4 fonctionnaires.</p> <p>Maintenir la mission du comité PGMR d'assurer la mise en œuvre effective du PGMR révisé et une prise de décision proactive si des ajustements sont à apporter au cours de la période d'application du PGMR.</p>	Validation de la composition du comité actuel (s'il y a lieu, apporter des modifications).	2016-2020			✓	Un élu a été nommé président de comité afin d'assurer et de faciliter la rétroaction vers le conseil municipal.
	Identification des objectifs et des mécanismes de reddition de comptes auprès du conseil.	2016			✓	
	Calendrier des rencontres (suivi régulier, état d'avancement annuel, ateliers de travail annuels, etc.)	2016-2020			✓	Une rencontre du comité a eu lieu en 2020. Des échanges d'informations ont été faits par courriel. De plus, le comité PGMR a participé à une présentation faite aux acteurs du milieu en lien avec la révision du PGMR.
	Suivi régulier de la mise en œuvre du PGMR.	En continu			✓	Une conseillère au PGMR a été engagée pour faire le suivi du PGMR et assurer la mise en œuvre.
	Adoption du rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (mesure 4.2).	2016-2020			✓	Le rapport de mise en œuvre a été déposé au conseil municipal en mai 2021.

MESURE 4.2 Réaliser un suivi de l'état d'avancement du PGMR

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Se conformer aux obligations du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, en vue de recevoir sa pleine subvention.	Évaluation, lors d'une des rencontres du comité de suivi du PGMR (mesure 4.1), de l'avancement des mesures prévues au PGMR pour l'année en cours et du respect du budget prévu.	En continu			✓	À chaque rencontre du PGMR, une période est allouée pour le suivi des mesures du PGMR.
	Ajustements des mesures et de l'échéancier, en fonction du contexte, pour que le plan demeure réaliste, qu'il vise l'atteinte des objectifs fixés et qu'il respecte les orientations poursuivies, à la lumière des ateliers de travail (mesure 4.3).	En continu			✓	Les échéanciers ont été révisés lors de la rédaction du rapport de mise en œuvre, afin de s'assurer qu'ils demeurent réalistes.
	Rédaction du rapport annuel et présentation au conseil.	2016-2020			✓	Le rapport de mise en œuvre a été déposé au conseil municipal en mai 2021.
	Transmission du rapport au MDDELCC à l'intérieur des délais prévus (maximum 30 juin de chaque année).	2016-2020			✓	Le rapport a été transmis.
	Diffusion du rapport sur le site Web de la Ville.	2016-2020			✓	Le rapport est diffusé annuellement.

MESURE 4.3 Organiser des ateliers de travail portant sur le PGMR

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Impliquer les acteurs du milieu par la tenue d'ateliers de travail et de concertation afin qu'ils partagent leur expertise et que la mise en œuvre du PGMR soit dynamique et représentative de la réalité terrain.	Lancement des invitations (nombre d'ateliers en fonction du nombre de participants ciblés et de leur secteur d'activité).	2018-2020	✓			Aucun atelier de travail portant sur le PGMR n'a été tenu. Les échanges avec les intervenants du milieu se font davantage en continu. Néanmoins, une présentation de mise en contexte a été faite auprès des acteurs du milieu en vue de tenir des ateliers de travail en 2021 en lien avec la démarche de révision du PGMR.
	Organisation et tenue des ateliers annuels pour échanger sur l'avancement du PGMR, les mesures à venir, les ajustements à apporter, les nouveaux défis, etc.	2018-2020	✓			
	Intégration des propositions retenues dans le rapport annuel de la mise en œuvre du PGMR (mesure 4.2).	2018-2020	✓			

MESURE 4.4 Réaliser un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Améliorer le suivi des quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées sur son territoire année après année. Elle veut également informer la communauté des résultats obtenus grâce aux efforts consentis par tous.	Rédaction d'un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la ville (évolution des quantités par matière et par secteur, description des principales réalisations dans le domaine de la gestion des matières résiduelles au cours de l'année, etc.).	2017-2020		✓		Les données des 2017 à 2019 ont été compilées. Une analyse des données a été partiellement effectuée durant l'année 2019, montrant une légère baisse de l'enfouissement par rapport aux années précédentes. Toutes les données de collecte, de traitement et de points de dépôt ont été comptabilisées. Un bilan des années 2017-2020 a été réalisé à la fin de l'année 2020 et présenté lors d'une présentation aux acteurs du milieu en vue de la démarche de révision du PGMR.
	Diffusion du rapport annuel (communiqué officiel, lien sur le site Web de la Ville, etc.) à l'occasion d'une journée importante (ex. : Jour de la Terre, Semaine québécoise de réduction des déchets).	2020	✓			

MESURE 4.5 Caractériser les matières recyclables résidentielles afin d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Dresser un portrait plus précis de la qualité du tri effectué par les citoyens et les ICI pour les matières recyclables déposées dans les bacs de collecte.	Élaboration d'une méthodologie de caractérisation (échantillon, nombre de campagnes, méthode, équipe à l'interne ou mandat à une firme externe, etc.).	Reporté		✓		La méthodologie de caractérisation a été élaborée. Toutefois, les budgets nécessaires à la réalisation de ce mandat ont été reportés.
	Caractérisation de bacs de récupération des matières recyclables (secteurs résidentiels et ICI).	Reporté	✓			
	Évaluation du taux de rejets (matières non acceptées).			✓		Le centre de tri Tricentris de Gatineau a été visité. Le taux de rejet des matières provenant de la Ville de Rouyn-Noranda se situe autour du même seuil que celui observé pour d'autres municipalités.
	Formulation de recommandations visant à améliorer la qualité du tri des matières recyclables par les différents générateurs.				✓	Une sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière de recyclage est faite de façon continue. Une visite du centre de tri a été faite avec des jeunes de la région, qui ont par la suite produit des articles concernant le recyclage.
	Intégration de celles-ci dans les communications (ex. : nouveaux bulletins consacrés à la gestion des matières résiduelles (mesure 1.1), rappel des matières non acceptées au centre de tri (dont les plastiques numéros 6, etc.)).				✓	

MESURE 4.6 Mettre en place un programme de reconnaissance afin de récompenser et publiciser les réalisations des ICI

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Faire connaître les efforts réalisés par les ICI qui se démarquent dans la gestion de leurs matières résiduelles. La Ville estime que leurs efforts méritent d'être soulignés et que ces ICI doivent servir d'exemple pour stimuler les autres ICI à faire leur part.	Identification des ICI qui détiennent une attestation de bonne gestion de leurs matières résiduelles délivrée par des programmes de reconnaissance tels que ICI ON RECYCLE! De RECYC-QUÉBEC, Bureau vert du GÉCO, Green Circle, salons (salon de coiffures), etc.	2021-2022	✓			
	Consultation des organismes œuvrant en réemploi sur le territoire pour identifier les contributions importantes de certains ICI (ex. : dons de denrées alimentaires à la Banque alimentaire, qui autrement seraient éliminées.).	2021-2022	✓			
	Consultation des acteurs du milieu à l'occasion des ateliers annuels portant sur le PGMR (mesure 4.3) ou appel de candidatures pour identifier des ICI qui auraient implanté des mesures novatrices de réduction à la source, réemploi, recyclage ou valorisation pour leur secteur d'activités.	2021-2022	✓			
	Choix du programme (affichage d'un logo conçu à cet effet sur la vitrine de l'ICI, publication d'une liste sur le site Web de la Ville ou dans l'un des nouveaux bulletins périodiques sur la gestion des matières résiduelles (mesure 1.1).	2021-2022	✓			

MESURE 4.7 Intervenir auprès du gouvernement, de la FQM et de l'UMQ pour que des incitatifs soient proposés afin que les ICI participent à la réalisation des objectifs gouvernementaux

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
La Ville estime qu'il est de la responsabilité du gouvernement du Québec de mettre de l'avant des mesures qui incitent les ICI à participer à la réalisation des objectifs nationaux qu'il a lui-même établis.	Mobilisation des élus municipaux de la Ville et d'autres municipalités (MRC de la région ou autres).	2020	✓			En 2020, le gouvernement a fait plusieurs annonces dont la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective selon une approche de REP ainsi que la Stratégie de valorisation de la matière organique qui oblige les ICI à se doter d'une collecte des résidus organiques et propose des incitatifs financiers au tri des matières résiduelles (hausse de la redevance à l'élimination. Compte tenu de ces annonces, la Ville n'a pas jugé nécessaire d'intervenir auprès du gouvernement.
	Mobilisation d'associations québécoises de municipalités.	2020	✓			
	Représentation auprès du gouvernement québécois pour que l'état adopte des mesures qui incitent les ICI à s'engager dans la réalisation des objectifs gouvernementaux.	2020	✓			

MESURE 4.8 Caractériser les apports au LET afin d'orienter les efforts de réduction de l'enfouissement

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Dresser un portrait plus précis des matières pouvant être détournées de l'enfouissement et qui sont actuellement éliminées. La Ville souhaite notamment être proactive en ce qui concerne les matières visées par un bannissement de l'élimination.	Élaboration d'une méthodologie de caractérisation (échantillon, nombre de campagnes, méthode, équipe à l'interne ou mandat à une firme externe, etc.).	Reporté	✓			Les budgets nécessaires à la réalisation de ce mandat ont été reportés.
	Caractérisation de lots au lieu d'enfouissement où sont éliminés les déchets de la ville (secteur résidentiel et ICI).	Reporté	✓			
	Formulation de recommandations visant à détourner de l'élimination des matières pouvant être valorisées ou des matières visées par un bannissement de l'élimination.		✓			
	Intégration de celles-ci dans les communications afin d'orienter les efforts (message et public cible) et dans l'élaboration des mesures du prochain PGMR.		✓			

MESURE 4.9 Accompagner les ICI dans l'implantation d'une politique de gestion des matières résiduelles au sein de leur entreprise

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Soutenir les ICI dans la mise en place de systèmes de gestion de leurs matières résiduelles.	Fournir un soutien financier et technique à un ou des organismes à but non lucratif pour qu'ils puissent accompagner davantage d'ICI.	2016-2020		✓		Le GÉCO et le CREAT ont été approchés afin de connaître leurs services offerts et en faire la promotion. Il semble toutefois que l'offre de service pour ce type d'accompagnement ne soit plus présente sur le territoire.
	Fournir un soutien technique et des ressources-conseils (par l'entremise d'une patrouille verte par exemple (mesure 1.1)) aux ICI qui sollicitent l'aide de la Ville ou qui ont été identifiés comme nécessitant un suivi prioritaire (mesure 3.1).	2016-2020		✓		

MESURE 4.10 Retourner du compost aux citoyens

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Mobiliser ses citoyens autour de la collecte des matières organiques et de l'importance de respecter les consignes de tri pour obtenir un compost de bonne qualité.	Clause au contrat de gestion des matières résiduelles prévoyant le retour à la Ville d'une certaine quantité de compost annuellement, si le traitement des matières organiques est confié à une entreprise privée.	Reporté	✓			Cette clause pourra être ajoutée au prochain contrat de gestion des matières résiduelles en tenant compte de la qualité du compost obtenue à la suite du traitement des matières collectées depuis janvier 2020.
Retourner le compost aux citoyens.	Identification des options applicables pour rendre accessible du compost aux citoyens (en vrac, en sac, gratuit ou à prix modique, etc.).	Reporté	✓			
	Annonce de la distribution de compost (journaux locaux, publicités radio, etc.).	Reporté	✓			

ORIENTATION 5. RESPONSABILISER LES GÉNÉRATEURS

MESURE 5.1 Interdire de mettre aux déchets les matières recyclables et les matières visées par une stratégie nationale de bannissement de l'élimination

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Préciser le règlement municipal de façon à faire preuve de cohérence avec la volonté du gouvernement du Québec de bannir de l'élimination le papier, le carton, le bois et prochainement l'ensemble de matières organiques et ainsi contraindre les citoyens et les ICI non participants à utiliser les services de récupération qui leur sont offerts.	Proposition pour adapter le <i>Règlement N° 2007-521</i> , notamment en listant les matières qui ne doivent pas se retrouver dans le bac à déchets, c'est-à-dire l'ensemble des matières recyclables admises à la collecte sélective et les matières visées par un bannissement de l'élimination.	2019-2020			✓	
	Adoption des modifications proposées et diffusion du règlement (communiqué de presse, nouveaux bulletins périodiques consacrés à la gestion des matières résiduelles (mesure 1.1), etc.).	2019-2020			✓	
	Mise en œuvre de mécanismes de suivi (ex. : patrouille verte, entrepreneur de collecte) pour veiller à l'application du règlement (émission de billet de courtoisie à la première offense et application des pénalités pour les récidivistes (amende de 300 \$ prévue à l'article 10.1).	2019-2020		✓		

MESURE 5.2 Limiter le nombre de bacs roulants pouvant être déposés en bordure de rue

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Contraindre davantage les citoyens à utiliser les services de récupération en place et entend limiter la quantité de déchets pouvant être déposés en bordure de rue.	Proposition pour modifier le <i>Règlement N° 2007-521</i> pour réduire le nombre et/ou le volume de bacs permis pour la collecte des déchets.	2019-2020			✓	Le nombre de bacs roulants autorisés pour les différentes collectes des matières résiduelles a été réduit. Le règlement a été adopté le 25 novembre 2019.
	Réduction de la fréquence de collecte des déchets dès l'implantation de la collecte des matières organiques (à prévoir dans le prochain contrat de collecte).	2019-2020			✓	La fréquence de collecte des déchets a été réduite à une fois toutes les quatre semaines lors de la mise en place de la collecte des matières organiques auprès d'un groupe témoin. Cette fréquence de collecte a été jugée acceptable et a donc été appliquée dès l'implantation de la collecte des matières organiques dans les secteurs visés de Rouyn-Noranda, Évain et Granada.
	Adoption des modifications proposées.	2019-2020			✓	
Contraindre davantage les citoyens à utiliser les services de récupération en place et entend limiter la quantité de déchets pouvant être déposés en bordure de rue.	Diffusion du règlement (communiqué de presse, nouveaux bulletins périodiques consacrés à la gestion des matières résiduelles (mesure 1.1), etc.).	2019-2020			✓	Le règlement est accessible sur le site Web de la Ville. La réduction de la fréquence de collecte des déchets a été publicisée : lettre envoyée à chaque résidence visée par ce changement, Patrouille verte, journaux, etc.
	Mise en œuvre de mécanisme de suivi (ex. : patrouille verte, entrepreneur de collecte) pour veiller à ce que les contenants excédentaires ou les surplus de déchets déposés à côté des bacs ne soient pas ramassés et qu'une explication (ex. : billet de courtoisie) soit fournie aux citoyens (du moins pendant une période d'adaptation) afin d'éviter un volume important d'appels à la Ville.	2019-2020			✓	Le suivi se fait conjointement avec l'entrepreneur de collecte qui est au fait de la réglementation municipale.

MESURE 5.3 Réviser la tarification pour la gestion des matières résiduelles

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Certains utilisateurs ne sont pas ou peu taxés pour les services municipaux de gestion des matières résiduelles dont ils profitent. Ajuster la tarification de façon à refléter l'utilisation des services municipaux de gestion des matières résiduelles.	Identification des catégories de bâtiments qui ne sont pas taxés ou dont la « Taxe ordures » ne reflète pas l'utilisation des services (ex. : les camps de chasse ne sont pas taxés bien qu'ils utilisent des conteneurs en commun et les campings qui sont taxés à titre d'une seule unité commerciale même s'ils ont plusieurs emplacements locatifs sur leur terrain).	2019-2020	✓			
	Révision de la « Taxe ordures » pour ajuster le tarif de manière équitable entre les utilisateurs, c'est-à-dire en fonction de l'utilisation des services municipaux.	2019-2020	✓			
	Diffusion des changements en amont de l'émission des comptes de taxes pour éviter les surprises.	2019-2020	✓			

MESURE 5.4 Obliger les propriétaires d'immeubles ICI à fournir les équipements et les services de récupération des matières recyclables et des matières organiques

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Préciser le règlement N° 2007-521, de façon à faire preuve de cohérence avec l'interdiction de mettre aux déchets les matières visées par une stratégie nationale de bannissement de l'élimination (mesure 5.1), s'assurant ainsi de la contribution de tous les générateurs à l'atteinte des objectifs et permettant à tous les ICI d'avoir accès à un service de récupération des matières recyclables et des matières organiques.	Proposition pour adapter le <i>règlement N° 2007-521</i> afin d'obliger les propriétaires d'immeubles de locaux commerciaux à fournir les équipements et les services de récupération des matières recyclables et des matières organiques (dès l'implantation de la collecte sur le territoire).	2019-2020			✓	Selon un sondage réalisé auprès des ICI en 2019 (avec preuve à l'appui), seules quelques entreprises ne possèdent pas d'équipements de récupération des matières recyclables. La collecte des matières organiques n'est pas encore implantée auprès des ICI assimilables à la collecte municipale et la Ville n'a pas encore contraint les ICI à adhérer au service privé de collecte des matières organiques, puisque celui-ci n'est pas adapté à l'ensemble des ICI. La Stratégie de valorisation de la matière organique annoncée en juillet 2020 viendra obliger les ICI à se doter d'une collecte.
	Adoption des modifications proposées.	2019-2020			✓	
	Diffusion du règlement (lettre aux ICI visés, c'est-à-dire ceux non desservis par le service de la Ville).	2019-2020	✓			
	Mise en œuvre de mécanismes de suivi (ex. : visite de la patrouille verte, preuve à fournir des services offerts par les ICI, imposition de pénalités (amende) aux contrevenants).	2019-2020		✓		

MESURE 5.5 Obliger une gestion environnementale lors de travaux de construction, de rénovation et de démolition

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Adapter le règlement N° 2004-392 régissant la délivrance des permis et certificats en matière d'urbanisme, pour obliger la récupération des résidus de CRD dans le cadre de travaux nécessitant un permis.	Proposition de modifier le <i>règlement N° 2004-394</i> pour obliger la récupération des résidus de CRD dans le cadre de travaux nécessitant un permis.	2019-2020	✓			Le manque de débouchés pour la valorisation des résidus de construction, rénovation, démolition rend difficile l'application de cette mesure.
	Adoption des modifications proposées.	2019-2020	✓			
	Diffusion du règlement (lettre aux entreprises spécialisées en CRD, site Web de la Ville, communiqué de presse, nouveaux bulletins périodiques consacrés à la gestion des matières résiduelles (mesure 1.1.), etc.)	2019-2020	✓			
	Mise en œuvre de mécanismes de suivi (ex. : visite de l'inspecteur municipal, preuve à fournir que les résidus de CRD ont été acheminés à un centre de tri des CRD ou autres installations jugées conformes dans le cadre de la délivrance du permis de travaux.)	2019-2020	✓			

MESURE 5.6 Tenir un inventaire des dépôts sauvages et des abus aux abords des contenants en commun

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Réaliser un inventaire des dépôts sauvages sur son territoire ainsi que des abus aux abords de certains conteneurs en commun disposés sur le territoire.	Élaboration d'un calendrier de suivi (suivi régulier, suite à une plainte, etc.).	En continu		✓		Les dépôts sauvages signalés sont inventoriés. Lorsqu'il s'agit de petits dépôts, un ramassage est organisé rapidement par une équipe de la Ville.
	Examen du territoire pour identifier les dépôts sauvages et les épisodes d'abus aux abords des conteneurs en commun.	En continu		✓		
	Relevé de la localisation, des accès, des interventions (nettoyage, affichage, etc.) des coûts de gestion, de la quantité et du type de matières.	En continu		✓		
	Prise de photos.	En continu		✓		
	Compilation régulière des données dans un document	En continu		✓		

MESURE 5.7 Dissuader la pratique du dépôt sauvage

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Le règlement municipal No 2007-521, concernant la gestion des matières résiduelles, interdit notamment (alinéa c) e) à l'article 9.1 : « de déposer ou de jeter dans les rues, chemins publics ou privés, places publiques ou terrains vacants ou tout autre endroit public ou privé, des matières résiduelles; de disposer des matières résiduelles en les jetant à l'égout ou dans les eaux ou aux abords de ruisseaux, rivières, étang, lacs ou cours d'eau. »	Fermeture des accès des dépôts sauvages identifiés (mesure 5.6) avec des blocs de béton, des clôtures, etc.	2018-2019		✓		Les principaux dépôts sauvages sont situés sur des terres de la Couronne. La fermeture des accès à ces sites n'est pas prévue par le ministère.
	Affichage de la réglementation et des amendes auxquelles s'exposent les contrevenants.	2018-2019			✓	À la suite trois nettoyages de sites, des affiches ont été installées sur les sites pour informer de la réglementation.
	Application de la réglementation (amende de 300 \$ prévue à l'article 10.1), en : <ul style="list-style-type: none"> favorisant la dénonciation, par l'entreprise d'un contact avec la municipalité. augmentant la surveillance des lieux susceptibles d'être utilisés en dépôt sauvage. 	2018-2019	✓			

MESURE 5.8 Obliger la vidange systématique des installations septiques

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Après avoir complété l'inventaire des installations septiques sur son territoire (mesure 3.5) et avoir élaboré un cadre de gestion des installations septiques (mesure 3.6), la Ville obligera la vidange systématique des installations septiques et favorisera le recyclage (retour au sol) des boues	Élaboration d'un règlement ou ajout au règlement No 2007-521 pour obliger la vidange systématique des installations septiques et le traitement des boues à un lieu autorisé qui privilégie le recyclage (retour au sol) des boues.	2019-2020	✓			Ce projet est présentement à l'étude par le service de l'Aménagement du territoire. Le gisement doit être mieux caractérisé et l'implantation d'un site de disposition sera étudiée.
	Adoption du règlement ou des modifications proposées.	2019-2020	✓			
	Diffusion du règlement (site Web de la Ville, nouveaux bulletins périodiques consacrés à la gestion des matières résiduelles (mesure 1.1), etc.	2019-2020	✓			
	Mise en œuvre de mécanismes de suivi selon le cadre de gestion retenu à la mesure 3.6 (ex. : visite de l'inspecteur municipal, preuve à fournir de la vidange, application de pénalités aux contrevenants).	2019-2020	✓			